

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTMENT
de la
Charente-Maritime

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT
de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de ROYAN

Séance du 20 Décembre 1950

OBJET :

Révision des
listes électo-
rales

L'an mil neuf cent cinquante, le 20 du mois
de Décembre, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI ch. Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 16 Décembre 1950.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

50

Etaient présents : MM. Regazoni, Mochedereux, Pru-
gnaud, Chamboulan, Melle Riskosky, MM. Bujard
Péraudeau, Chazeaud, Bouchet, Counil, Baudet
Guillaud, Dufour, Seugnet, Bouchet, Domecq

Excusé : M. Cousinet

Absents : MM. _____

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a
Le Conseil délègue pour la révision
des listes électorales de 1950

à la 1ère commission : M. REUTIN

à la 2° commission : MM. BOUCHET
THIRION

*schaff de d'arron
le tal...
et...
a aff... à la...
elle font*

*cho. je de je je de
rehabilités*

30 DEC 1950

Fait et délibéré à **Royan**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,